Département de l'EURE Arrondissement des ANDELYS MAIRIE de PUCHAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 novembre 2023

Le dix-sept novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Puchay sous la présidence de M. Thierry MABYRE, Maire.

Etaient présents: MM. BOUST Emmanuel, FLAMBARD Alain, VANDEKERKOVE Xavier, PAULY Pascal, MAZARS Sandra, POSIER Virginie, PIETTE Bruno, BEGUIN Nathalie

Absents excusés : DUPRÉ Nathalie (pouvoir à FLAMBART Alain), CASTRONOVO Sabine (pouvoir à Thierry MABYRE), AMETTE Ludovic, LAURENT Sandrine, PECHIN Hervé,

Secrétaire : M. BEGUIN Nathalie.

Approbation de la dernière séance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2023

Travaux SIEGE – Rue des Arpents (remplace et annule la n°2023-06) n°2023-23

Le SIEGE demande une nouvelle délibération pour l'enfouissement des réseaux rue des Arpents qui tiendra compte de la hausse des prix liée à la conjoncture actuelle.

M. le Maire expose, à nouveau, au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 18.749 €
- En section de fonctionnement : 19.000 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité

- Mr le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses pour 2023 n°2023-24

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Par souci de sincérité budgétaire, de transparences des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement, il est nécessaire de procéder à une provision pour créances douteuses. Le comptable et le Maire ont échangé leurs informations sur les perspectives de recouvrement des créances.

Ainsi le Maire propose de constituer une provision sur la base du seuil de 25% des comptes de classe 4 concernés qui s'élèvent à la somme de 288 € pour 2023 soit une provision de 72 €.

Il précise que des crédits suffisants sont déjà inscrits au budget 2023 à l'article 6817.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Travaux de réfection de voirie – rue des Maunys n°2023-25

M. le Maire présente le devis de la Cdc du Vexin Normand relatif à la réfection totale de la voirie rue des Maunys au Hameau des Maunys (voirie, bordurage et assainissement pluvial, trottoirs, parking, entrées charretières uniquement sur le domaine public) qui s'élève à 445.200 € dont 120.544,80 € à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité. Il souhaite la réalisation de ces travaux dans les meilleurs délais.

Vente de parties de chemins ruraux : prise en charge totale par la commune des frais d'actes notariés n°2023-26

M. le Maire informe son Conseil que le notaire chargé de la vente des parties de 3 chemins (Impasse des Bordins, CR8 et CR23) a fait part de l'impossibilité de partager les frais d'actes notariés entre la commune et les acheteurs. Le Maire propose que la commune prenne en charge la totalité de ces frais.

Après délibération, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

Le Maire résume les différents points soulevés lors de la visite de M. Alexandre RASSAERT, Président de la CDC du Vexin Normand et notamment l'état du carrefour des Ricouards. Le jour même une visite s'est faite sur le carrefour et rue des Arpents au niveau de la ferme où la route est régulièrement inondée. Des panneaux ont été installés pour alerter les usagers. Une suite sera donnée à ce dossier. Un rendez-vous sera pris prochainement.

Le Maire informe son Conseil d'une facture imprévue et supplémentaire de l'entreprise chargée de l'installation des citernes incendie. Cette facture d'un montant de 6.333 € concerne le chargement et l'évacuation des terres. Le Maire précise que la terre enlevée rue du Clos Cavé et impasse des Bordins a servi à remblayer l'ancienne réserve incendie rue de la Chapelle. Donc a priori cette facture n'aurait pas lieu d'être étant donné qu'il n'y a pas eu de transfert en déchetterie. Cette facture a été notifiée à M. RASSAERT, Président du Conseil Départemental lors de sa visite qui s'entonne et déplore qu'elle ne soit pas intégrée dans le projet initial subventionné. Le Maire est chargé de trouver une solution amiable et si nécessaire de demander les bons éventuels de mise en décharge.

Alain FLAMBARD a relaté les évènements majeurs de la dernière réunion du SIEGE.

Le Maire avait demandé une tranche d'enfouissement pour terminer la rue du Bout de Bas. Mais la demande n'a pas été retenue pour 2024.

Une lettre recommandée sera adressée au propriétaire du bois du Houx le Cornouiller qui n'a pas répondu au courrier simple du 18 octobre dernier.

Les éclairages publics ont été remis en état la semaine dernière. Des horloges astronomiques remplaceront les horloges actuellement obsolètes car non programmables en l'absence de console de programmation.

Le Maire a constaté que le compteur électrique alimentant le central téléphonique était à tort à la charge de la commune. Des démarches ont été faites pour régulariser cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a clôturé la séance à 19 h 10